

Les organisations syndicales représentées
au CTPR Midi-Pyrénées : CGT, SNU, FO, SUD, UNSA

A

Monsieur Hubert BOUCHET
Président du CTPR
DRTEFP de Midi-Pyrénées

Monsieur le Président,

Vous avez convoqué un CTPR le 19 décembre 2007 portant notamment sur le projet dit " de développement de l'inspection/ PDMIT"

Ce CTPR est convoqué au mépris des revendications portées par les agents et leurs organisations syndicales ; toutes vont dans le sens de la défense et du renforcement d'un service public de l'emploi et du travail, au profit de la population, en défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers.

En effet dans un courrier adressé après la réunion régionale de service où ils vous avaient déjà exprimé leurs préoccupations les agents vous avaient interpellé sur les points suivants :

«(...les agents) 1 - S'élèvent contre l'objectif de 250 interventions annuelles par agent. La DGT elle-même a fixé un objectif de 200 interventions annuelles par agent. La notion même d'objectifs chiffrés est plus que discutable. En effet les agents de l'inspection du travail en France ont du, en particulier ces dernières années, assurer un service public dans un contexte de déréglementation galopante nourrie par les décisions gouvernementales, avec un maintien, voire une augmentation des plaintes et des conditions d'interventions plus difficiles pour les représentants du personnel.

La qualité d'intervention des agents n'a jamais été mise en cause (c'est même l'inverse, comme le démontre le rapport de la Micapcor sur 20 ans d'Inspection du Travail en France). Pourtant, les agressions croissent encore après l'assassinat de nos collègues à Saussignac et c'est dans des conditions qui se détériorent au fil des années que les agents maintiennent un service public reconnu.

Des objectifs chiffrés, fixés de plus arbitrairement, ne peuvent qu'accroître "l'insécurité" organisationnelle alors que déjà l'insécurité juridique est la marque du contexte dans lequel les agents travaillent.

Fixés sommairement par agents, ne distinguant ni contrôleurs, ni inspecteurs, ne tenant donc aucun compte de la taille des établissements (à rebours de l'instruction de 1976) ces chiffres ne peuvent (ne visent ?) que conduire à diviser les agents d'une même section entre eux après avoir divisé les agents entre différentes sections et entre différents départements.

Enfin le fait que 50 % des objectifs soient consacrés à des actions dictées d'en haut, ignorant les demandes du "terrain", a des conséquences de fait sur l'activité complète des agents.

Dans ces conditions, un objectif de 25 % supérieur aux références de la DGT ne fait qu'aggraver les aspects négatifs cités ci-dessus.

2 – Rien de concret et aucun engagement chiffré n'est pris sur le nombre d'agents de secrétariat pour les sections créées alors même que sur ce plan existe depuis des années une référence nationale à 1,5 équivalent temps plein d'agents de secrétariat par section d'inspection (sans parler de l'augmentation nécessaire, sections à 3 contrôleurs, statistiques etc.). Cette norme est complètement ignorée au profit de formules aussi vagues que «ressource nécessaire» et «dispositions nécessaires».

3 – Concernant le département le plus important de la région (le 31) alors que le groupe de travail avait mis la priorité sur la croissance du nombre de sections généralistes, le plan régional renverse complètement cet ordre de priorité en mettant l'accent sur la section spécialisée bâtiment et sur le poste de contrôleur à la section à dominante aéronautique.

Pour toutes ces raisons, les agents de contrôle de la région Midi-Pyrénées manifestent leur non-adhésion au projet présenté » (fin de citation).

- Aucune réponse n'a été apportée à ce courrier (datant du 7 octobre 2007) qui avait reçu le soutien de tous les syndicats.

- De plus, la réponse apportée par la DGT et la DAGEMO au projet déposé par Midi-Pyrénées, par ailleurs bien en deçà des demandes, illustre l'aberration du processus de mise en concurrence des régions pour l'attribution des postes. Au demeurant, aucun critère de choix pour les attributions n'a été rendu public. Les inégalités se creusent entre les régions et l'instabilité des organisations départementales due aux tranches successives décourage les agents.

Par ailleurs, ce CTPR se tient près d'une semaine après le 1^{er} Conseil de la modernisation des politiques publiques tenu dans une logique unique, faire des économies sur le dos du service public. Dans les documents issus de ce conseil, nous apprenons que les services d'inspection du travail seraient fusionnés et rattachés à une direction régionale unique ; la centralisation régionale de ces services néglige le caractère de service public de proximité. D'autre part, rien n'est dit sur la nature et les contours de cette nouvelle direction régionale. Quant aux directions départementales, le démantèlement et l'éclatement paraissent être à l'ordre du jour.

- La conférence des DR, elle-même, avait précédé le mouvement en proposant pour ce qui concerne les services relevant de notre ministère, notamment :

- une direction régionale "des entreprises, du travail et de l'emploi" et regroupant les services actuels des DRTEFP, les services développement industriel des DRIRE, la DRCA et la DRCE voire la DGCCRF. Des directions interdépartementales regroupant les petits départements dans toutes les régions et regroupées avec les DR dans les petites régions.

- l'insertion de ces directions dans les services déconcentrés du MINEFE.

- Quant à "nos élites" de la DGEFP, leur réflexion les conduit même à proposer la fusion de la DGT et de la DGEFP et l'insertion de cet ensemble dans le MINEFE.

Depuis, on apprend que 5 régions ont été désignées pour proposer des solutions expérimentales à mettre en œuvre dès 2009, le premier schéma comprenant la suppression de toutes les directions départementales, le rattachement régional de l'Inspection et le transfert de toutes les missions emploi et formation professionnelle vers d'autres organismes.

On revient alors à la situation d'avant 1906 quand les services du travail étaient rattachés au ministère du commerce et étaient un sous-produit des politiques économiques.

Dans ce cadre, tous les syndicats du ministère se sont adressés aux ministres les 10 et 14 décembre 2007, s'inquiétant des annonces gouvernementales qui préfigurent le démantèlement total du ministère du travail et de l'emploi comme celui du ministère de la santé et de la solidarité.

Par ailleurs, malgré l'engagement donné sur l'issue des négociations salariales dans la fonction publique, tout laisse craindre, après la réunion du 17 décembre, que le gouvernement et le ministre de la FP fassent encore la sourde oreille aux revendications portées par les agents lors des grandes journées de manifestations et de grève des 18 octobre et 20 novembre dernier : aucune réponse à la nécessité d'augmenter la valeur du point d'indice n'a été apportée à ce jour, au contraire on parle d'un point "bonifié" pour aller à l'individualisation des salaires.

Et ce, alors que les reliquats de fin d'année, en particulier pour les agents de catégorie C et B dont les plafonds de primes n'ont pas été revalorisés, ont connu une baisse importante.

Enfin, que dire du scandale de la possibilité laissée aux agents de "racheter" entre 1 et 4 jours de RTT ou CP ? Où est l'augmentation du pouvoir d'achat tant "promise" ? Où sont les créations d'emplois statutaires nécessaires au bon fonctionnement de l'administration et au service des usagers ?

Nous, organisations syndicales, chargées de défendre les intérêts collectifs et individuels des agents, nous refusons de cautionner cette apparence de dialogue social et de participer à ce CTPR. Nous en appellerons aux agents pour défendre leurs missions, leurs statuts, leur traitement, comme nous les appelons depuis le 17 décembre 2007 à refuser de participer à des opérations de contrôle indignes, dont l'objectif est la stigmatisation des travailleurs étrangers et leur reconduite à la frontière.

Ce sujet fera d'ailleurs l'objet d'un courrier à votre attention.

Toulouse, le 19 décembre 2007.